

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

Séance du 5 Novembre 1976

COMMUNE : FONTAINEBLEAU - Forêt - (site classé)

OBJET : Pose de canalisation le long de la RN.7

Monsieur de BERGEVIN indique à la Commission que la pose de cette canalisation souterraine est en cours.

S'agissant du site classé de la forêt de FONTAINEBLEAU, la commission doit émettre un avis.

A la suite de la demande formulée par l'Office National des Forêts, le district de l'agglomération FONTAINEBLEAU-AVON a donné son accord à la plantation de 60 hêtres en remplacement des buissons détruits à l'ouverture du chantier.

La commission donne un avis favorable à ces travaux et demande à M.le Préfet de rappeler au Président du District de l'agglomération FONTAINEBLEAU-AVON l'engagement pris au sujet des plantations.

LE PRESIDENT,

signé : Jacques SOLIER.

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de l'Action Economique  
et Sociale,

  
A. REBOUL.

